DLP 05-7-90021952
ISSN 0998-6375

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Arboriculture

Abonnement annuel : 160 F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 14 - 3 Juillet 1990

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : fin du premier vol
PSYLLE DU POIRIER : respectez le délai de carence de l'amitraze sur les poires d'été
TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : le deuxième vol a débuté dans tous les secteurs
MONILIA SUR PECHES : risques importants en ce moment

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le premier vol arrive à sa fin dans la moyenne Vallée du Rhône, dans la Loire et dans la région lyonnaise.

Dans l'Ain et en Savoie, la fin de ce vol devrait se situer aux alentours du 10 Juillet.

En Haute-Savoie, le premier vol se poursuit.

Si les préconisations des Bulletins précédents ont été suivies, la protection est suffisante ; attendez la deuxième génération pour intervenir.

Ain - Savoie - Haute-Savoie : le renouvellement des larvicides a dû être effectué dans la semaine du 25 au 30 Juin.

Pour les ovicides, un deuxième traitement a dû être appliqué vers le 20 Juin, ce qui assure une protection jusqu'au 12 Juillet.

Dans ces secteurs, il est inutile de réintervenir cette semaine.

PSYLLE DU POIRIER

Dans les vergers infestés les différentes formes de l'insecte sont présentes.

N'intervenez que sur des populations composées d'oeufs jaunes et de jeunes larves ; attendez que le seuil soit atteint.

Seuil d'intervention : 20 % de pousses hébergeant des larves ou des oeufs.

Limitez le nombre de traitements avec l'amitraze ; respectez le délai d'emploi avant récolte qui est de 30 jours.

Si le miellat est abondant, déclenchez une irrigation ou effectuez un traitement avec du TEEPOL à la dose de 0,3 l/hl.

Dans ces parcelles, utilisez soit du DIMILIN, soit de l'INSEGAR pour lutter contre le carpocapse.

Imprimerie de la Région RHONE ALPES Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Le deuxième vol a débuté le 18 Juin dans la région de Valence et en moyenne Vallée du Rhône ; entre le 25 Juin et le 30 Juin dans la Loire et dans la région lyonnaise.

Effectuez cette semaine un traitement sur les variétés qui seront récoltées entre le 14 Juillet et le 15 Août.

MONILIA SUR PECHES

L'épiderme des fruits arrivant à maturité est endommagé (éclatement des lenticelles) à la suite des pluies, ce qui favorise l'installation du champignon.

Des dégâts importants ont été observés dans le Rhône sur la variété Springcrest à la fin du mois de Juin.

Il est nécessaire de protéger parfaitement les fruits dans les 12 jours précédant la récolte ; pour cela effectuez une application 10 à 12 jours avant la récolte puis renouvelez 3 à 5 jours avant la cueillette.

Produits utilisables :

BENLATE	0,06 kg/hl	0
SANDOMIL	0,06 kg/hl	0
ROVRAL	0,150 kg/hl	24 heures
KIDAN	0,300 l/hl	24 heures
SUMISCLEX Liquide	0,150 l/hl	8 jours
SUMISCLEX	0,150 kg/hl	8 jours
*SAPROL - DENARIN	0,175 l/hl	0
BAYCOR 300 EC	0,100 l/hl	0
BAYTAN 5 liquide	0,200 l/hl	0
PRODATHIO	0,250 kg/hl	0
RONILAN FL	0,100 l/hl	0
RONILAN DF	0,100 kg/hl	0

* risque de goût amer sur fruit, si application dans les 10 jours précédant la récolte.

MOUCHE DE LA CERISE

L'intensité du vol diminue, mais il est nécessaire de protéger les variétés non récoltées.

TOUS ARBRES FRUITIERS

PUCERONS

Des colonies sont encore présentes sur pommiers, poiriers et pêchers, mais il est inutile d'intervenir actuellement.

FAUNE AUXILIAIRE

Des coccinelles (larves et adultes), des syrphes (larves), des punaises prédatrices (Orius) sont présentes dans les colonies de pucerons.

Sur poiriers, des larves et des adultes d'anthocoris sont observés ; dans l'ensemble les populations sont assez faibles.

ACARIENS ROUGES

Le niveau des populations est stable. Peu d'interventions se justifient actuellement, surveillez attentivement vos vergers afin de ne pas dépasser le seuil d'intervention.

Seuil d'intervention : 50 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile.